

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité – Dignité – Travail

LOI Nº 15 . 0 0 2

## ARRETANT LE BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2015

\*\*\*\*\*\*

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION A DELIBERE ET ADOPTE,

LE CHEF DE L'ETAT DE LA TRANSITION

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT: